

DEPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

Le Département de l'Environnement, division environnementale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) promeut le développement industriel inclusif et durable à l'échelle mondiale. Afin d'y arriver, elle soutient l'amélioration de la performance environnementale des industries existantes et encourage les nouvelles industries à développer des biens et des services environnementaux. Ainsi, elle aide les pays à atteindre une croissance économique et un développement humain durable.

En raison d'une demande mondiale croissante de biens et de services causée par l'augmentation des populations et des revenus, le modèle actuel de croissance économique laisse une empreinte plus grande que jamais sur l'environnement. Les niveaux de ressources naturelles sont critiques et un nombre de régions du monde excède la capacité de l'environnement à absorber les émissions et les déchets. Les répercussions de cette tendance se font déjà sentir aujourd'hui et risquent d'avoir des conséquences dramatiques sur les générations futures.

En tant que moteur de la croissance économique, l'industrie a aidé à générer la prospérité et a augmenté le niveau de vie de plusieurs parties de la société et d'un grand nombre de nations dans le monde. En même temps, cependant, l'industrie a aussi été responsable d'une détérioration systématique à grande échelle des ressources naturelles et d'une pollution très importante de l'air, de l'eau et du sol.

Le Département de l'Environnement soutient la croissance de l'industrie tout en la maintenant sur une trajectoire durable en encourageant le développement industriel écoefficient pour la croissance économique, afin de protéger l'environnement naturel et la santé humaine. Par ses activités, le Département de l'Environnement s'efforce de stimuler la concurrence et l'accès aux marchés pour les industries en tandem en améliorant leur performance environnementale. Une attention particulière est accordée à l'assistance aux petites et moyennes entreprises dans les économies en développement et en transition.



Par ses interventions, la division environnementale supporte le mandat de l'ONUDI promouvant le développement industriel inclusif et durable (ISID) dans quatre zones clés :

Production industrielle écoefficiente

Le Département de l'Environnement aide les industries à améliorer leur productivité des ressources et leur performance environnementale par l'adoption de pratiques, méthodes et techniques de production écoefficientes et non polluantes, ainsi que, par l'entremise de recyclage assisté, de récupération des ressources et de traitement de l'ensemble des déchets.

Par conséquent, la pression sur les ressources naturelles, sous forme de surconsommation ou de pollution, est atténuée, afin d'arriver à une production industrielle écologiquement durable. De plus, la main-d'œuvre, les communautés et les consommateurs bénéficient de la sécurité que procurent les mesures de lutte contre la pollution et la conservation de l'écosystème, ce qui favorise ainsi l'inclusivité par le développement industriel. De la même façon, une production écoefficiente et non polluante, telle que promue par le Département de l'Environnement, entraîne de la concurrence économique. Cette dernière se caractérise par la génération de gains de productivité, la mise en œuvre de meilleurs procédés de contrôle et de normes, l'amélioration des pratiques comptables environnementales et l'adoption de modèles d'entreprise novateurs.

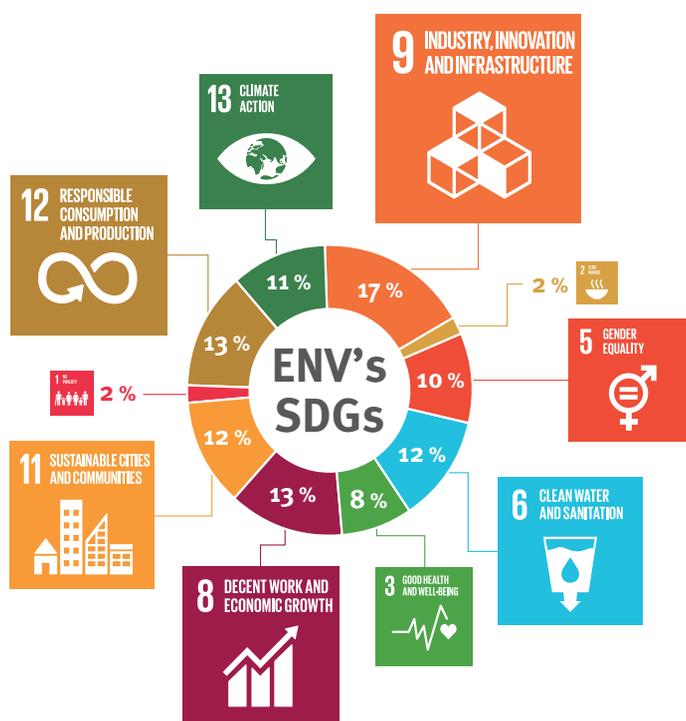


Schéma : Les travaux du département Environnement (ENV) liés aux objectifs de développement durable (ODD)

Élimination de polluants organiques persistants

Conformément à la Convention de Stockholm visant à réduire et à éliminer la prévalence des polluants persistants organiques

(POP), le Département de l'Environnement, cherche à développer de nouvelles industries et à reoutiller celles déjà existantes pour une meilleure gestion des POP.

En réduisant la quantité de POP produits, utilisés et émis par l'industrie, les activités du Département dans ce domaine contribuent à la conservation à long terme de notre environnement naturel et à la réduction d'un risque important à la santé humaine. En outre, l'inclusivité est encouragée par le développement des capacités techniques locales et par la sensibilisation des risques associés aux POP pour les industries et les communautés locales à petite échelle. Le transfert de technologies et de connaissances de la coopération Sud-Sud met davantage en évidence le développement inclusif des industries dans le but de réduire et d'éliminer les POP. Enfin, une amélioration des pratiques environnementales par l'entremise d'un partage et d'un transfert des meilleures techniques disponibles (MTD) et des meilleures pratiques environnementales (MPE) garantit une concurrence mondiale et durable des industries participantes.



Élimination progressive des substances appauvrissant la couche d'ozone

Grâce à la mise en œuvre du Protocole de Montréal sur les substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO), la division environnementale éliminera progressivement, des procédés et des produits industriels, les SAO d'usage courant en aidant les pays à mettre à jour leurs industries et en introduisant des solutions aux SAO.

Ces interventions accroissent la durabilité de l'industrie mondiale par la prévention de l'utilisation de SAO, et par conséquent, réduisent leurs émissions. Non seulement celles-ci entraînent l'appauvrissement de la couche d'ozone, mais elles contribuent considérablement aux changements climatiques. Le développement industriel devient inclusif grâce aux activités qu'exerce

le Département de l'Environnement dans ce domaine, car l'élimination efficace des SAO repose sur l'amélioration collective des capacités et de la concurrence de secteurs industriels entiers. Une telle amélioration permettra d'augmenter les niveaux de compétence des techniciens et de la main-d'œuvre dans l'industrie. Les projets d'élimination des SAO font avancer le développement industriel par l'entremise d'activités ciblées comme le développement, le transfert et l'adoption de technologies, l'approvisionnement d'équipement, le soutien à l'accès au marché, le soutien technique et les activités de formation.

Réglementations environnementales à venir

Le Département de l'Environnement se prépare aux régimes sur les enjeux nouveaux en matière de conformité environnementale en développant des méthodes qui soutiennent les industries des États membres de l'ONU, de façon à respecter les obligations prévues des traités à venir.

Le travail du Département dans ce domaine est durable, car il encourage le développement des industries vertes en haussant le niveau de conformité à l'aide de traités ayant force de loi. Il y arrive en aidant les pays à réduire la quantité d'émissions toxiques produites par une industrie, car celles-ci nuisent à l'environnement naturel et à la santé humaine. Les activités dans ce domaine démontrent une trajectoire de développement industriel inclusif, comme elles accroissent la concurrence d'industries entières et favorisent ainsi la situation sociale et économique de toutes les parties prenantes de l'industrie.



Pour plus d'informations sur les actions et activités du département Environnement de l'ONU, Merci de visiter sa page Facebook via le lien:

<https://www.facebook.com/EnvironmentDepartmentUNIDO/>



UNIDO's Online Presence

Website: <http://www.unido.org>

Youtube: <https://www.youtube.com/user/UNIDObeta>

Facebook: <https://www.facebook.com/UNIDO.HQ/>

For more information:
DEPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT
environment@unido.org